



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 02/10/2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 02/10/2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 26 septembre 2023

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 20 septembre 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le mardi 26 septembre 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Prenant pas part au vote	0
Votants	10

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Etaient représenté(e)s : Valérie DOUCEN (pouvoir à Marie-Christine JAOUEN), Yves LÉVÉNEZ (pouvoir à Annie YVINEC).

Etaient absents : Marion CARDINAL, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Guillaume RIOU, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-041

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,

Considérant l'absence de remarques, d'observations sur le projet de procès-verbal transmis,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2023.

La secrétaire de séance,
Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN


